

# MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint Michel

83840 TRIGANCE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 28 février 2023

Séance ouverte à 16h00 sous la présidence de Stéphane LAVAL, Maire.

Présents : Christian VARAGNAC, Michel BERNARD, Corinne TORRES, Rosalie POZZO, Gilbert SUZAN, Luc BASTIANI.

Absents : Anne-Gaële ESCUDIE donne pouvoir à Christian VARAGNAC, Martine PELLETIER donne pouvoir à Stéphane LAVAL, Bernard CLAP donne pouvoir à Gilbert SUZAN et Céline GUERIN donne pouvoir à Luc BASTIANI.

Madame Coralie Boschatel est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Modification des statuts de la CCLGV,
- 2) Adhésion au projet "Atlas de la Biodiversité Communale".
- 3) Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) convention avec le SYMIELECVAR.
- 4) CCLGV; Convention Territoriale Globale.
- 5) Baux saisonniers 2023.
- 6) Parc solaire : Mandat de défrichement.

Questions diverses :

- 1) Travaux local communal place du Vieux Lavoir.
- 2) Projet de convention de pâturage parcelles Soleils.

1) Modification des statuts de la CCLGV:

Le Maire explique qu'à la suite du changement d'adresse des locaux de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, il convient de délibérer pour approuver la modification des statuts.

Voté à l'unanimité.

2) Adhésion au projet "Atlas de la Biodiversité Communale":

G Suzan présente le projet qui consistera au recensement de la faune et de la flore par les associations et les bonnes volontés de la commune. La rédaction de cet atlas s'étendra sur plusieurs mois.

Voté à l'unanimité.

3) CEE; convention avec le SYMIELECVAR;

Le Maire explique que le SYMIELECVAR a contracté un partenariat avec la Compagnie des Économies d'Énergie (C2E) pour la valorisation des CEE générés par des travaux d'efficacité énergétique.

Le SYMIELECVAR analyse les travaux et estime les CEE à venir, il met en œuvre les contrôles réglementaires nécessaires sur les travaux réalisés, il monte les dossiers de demande de CEE et reverse à la commune 90% du montant alloué.

Voté à l'unanimité.

C Varagnac précise qu'un diagnostic sur l'Éclairage Public est en cours, un rapport sera transmis à la commune à la suite de cette intervention. Des travaux de

remplacement des ampoules par des LED pourront être entrepris en 2023.  
M Bernard intervient pour signaler qu'un contrat de maintenance sur l'EP avec un prestataire serait souhaitable.

#### 4) Convention Territoriale Globale;

Le Maire expose aux conseillers que, dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille déploie des conventions territoriales globales qui prennent le relais des Contrats Enfance Jeunesse, tout en proposant une approche globale du territoire. Aussi la CTG permet à la CCLGV et aux communes qui la composent de créer un partenariat avec la CAF, tant sur le plan financier qu'en termes de programmation. Le CTG engage une réflexion sur certaines thématiques qui nous concernant telles que l'accès aux services, l'accueil des jeunes enfants, l'animation de la vie sociale et la jeunesse.

C. Torrès et L. Bastiani assisteront à la réunion du 17 mars à La Martre à ce sujet; ils exposeront les besoins spécifiques de la commune (garde d'enfants....).

Voté à l'unanimité.

#### 5) Baux saisonniers :

Local de Saint Joseph à Fontaine Basse;

Monsieur Yoan LEUCHTER est présent pour exposer sa demande.

Représentant la société ENRASUN dont l'activité consiste à l'installation de panneaux solaires, il souhaite utiliser le local pour y stocker son matériel. En complément il souhaite développer un atelier de recyclerie en proposant 1 ou 2 fois par semaine des animations autour de la réparation et la réutilisation de petits objets électroniques ou mécaniques.

Madame Roxanne CAMHAJI et monsieur Basile HIRCHY sont présents pour exposer leur demande.

Ils proposent l'aménagement du local pour y installer et y animer des cours de sport collectif ou individuel en s'adressant aussi bien aux enfants qu'aux adultes et seniors. Madame CAMHAJI étant titulaire d'un diplôme. Le but serait d'y accueillir entre 10 et 15 personnes pour y animer des cours de fitness mais aussi un espace dédié au bien être ( yoga, sophrologie, massages...). Un tarif préférentiel serait proposé aux habitants du village.

Ils précisent qu'ils sollicitent le local rue du puits si celui de Fontaine Basse ne leur est pas loué.

Ils quittent alors la salle du conseil municipal et les élus examinent les deux propositions.

Ils estiment que les deux projets sont intéressants celui de Yoan LEUCHTER parce-qu'il permet à une entreprise de se pérenniser sur la commune, et les ateliers de réparation apporteraient une animation pour les habitants et celui de Roxanne CAMHAJI et Basile HIRCHY parce que ce type d'activité n'existe pas sur la commune.

Il est procédé au vote:

Monsieur Yoan LEUCHTER obtient 7 voix

Madame Roxanne CAMHAJI et Basile HIRCHY obtiennent 3 voix

Une abstention.

La candidature monsieur Yoan LEUCHTER est retenue. Le loyer mensuel est fixé à 70 euros dont 10€ mensuels correspondant aux frais d'électricité.

Local rue du puits de Farlempous;

Madame Roxanne CAMHAJI et monsieur Basile HIRCHY proposent d'y ouvrir un studio de bien être regroupant fitness et massages.

La location leur est accordée à avec un loyer mensuel de 97 euros.

Voté à 9 voix pour et 2 abstentions.

Local de La Sagne anciennement Comptoirs d'Autrefois;

Madame Caroline DECOUX se porte candidate pour y installer une brocante.

Monsieur Etienne DESPERT, en complément de sa location aux loges de La

Sagne souhaite l'occuper pour y stocker du matériel en relation avec son activité de brassage de bières.

Madame DECOUX obtient 10 voix et une abstention.

La candidature de madame Caroline DECOUX est retenue. Le loyer mensuel est fixé à 160 euros.

Terrasse du Piccolo;

La location est reconduite pour l'année 2023 avec un loyer annuel de 309 euros.

Voté à l'unanimité.

Gîte d'Étape de Fontaine Basse;

La location de madame Sylvie DESPERT est reconduite pour un loyer mensuel de 309 euros.

Voté à l'unanimité.

Atelier La Sagne;

La location de madame Christel SCHLIERKAMP est reconduite pour un loyer mensuel de 96 euros.

Voté à l'unanimité.

Les loges La Sagne ;

La location de monsieur Étienne DESPERT est reconduite pour un loyer mensuel de 94 euros.

Voté à l'unanimité.

Magasin rue du Four Communal;

La location est reconduite pour madame Marion VERA pour un loyer mensuel de 120 euros.

Voté à l'unanimité.

Terrain Le Villard;

Location d'un terrain de 5 000 m<sup>2</sup> soustrait du régime forestier, à monsieur Louis SASSY pour un loyer annuel de 80 euros. Le loyer sera réévalué au bout de 3 ans.

Voté à l'unanimité.

6) Projet de Parc Solaire; défrichement;

La société SOLAIRE D06 est dans l'obligation de faire une demande de défrichement complémentaire pour l'accès au parc solaire afin d'élargir la piste; cette exigence émane du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses:

Travaux local place du Vieux Lavoir;

Après plusieurs échanges avec madame Brojtman, il est décidé de suspendre les travaux prévus dans ce local jusqu'à nouvel ordre.

Madame Elodie MASSON a demandé à la mairie la possibilité de louer des parcelles pour y faire pâturer ses vaches. A la suite d'une rencontre avec le Maire et Michel BERNARD, la mairie propose de mettre à sa disposition 7 hectares au dessus du hameau de Soleils. La mairie est en attente de conseils d'un juriste pour la rédaction d'un bail cette zone ne se situant pas dans la forêt soumise.

L'événement Var Verdon Trail Canyon passera sur la commune le 10 juin prochain. Si la subvention demandée est accordée. L'association organisatrice AERIA; notamment pour faire la promotion des produits locaux avec le directeur de

l'OT de la CCLGV et soutenir les commerces de proximité, souhaite que pour le ravitaillement de Trigance, géré par monsieur Alain VARAGNAC et son groupe d'amis, les achats soient effectués sur la commune auprès des commerces locaux.

C VARAGNAC souhaite engager une réflexion sur le réaménagement du point de collecte des déchets à La Sagne.

Rosalie POZZO et Christian VARAGNAC ont assisté à une réunion organisée par l'AMF sur l'adressage. Il est apparu que les données d'adresse de Trigance ne sont pas enregistrées dans le fichier national. De plus, depuis la réglementation concernant l'adressage, la pose de plaques et de numéros sont obligatoires pour les communes.

Il conviendra donc de revoir tout le dossier et de finaliser cette opération avant la fin de l'année.

G SUZAN informe l'assemblée du calendrier de la réfection de la calade de l'église St Michel; le murailleur interviendra du 3 au 10 avril et le chantier participatif aura lieu le week-end du 27/28 mai.

La séance est levée à 19h00.

Vu pour être affiché le 06 mars 2023 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trigance, le 06 mars 2023

Le Maire

